



DECLARATION LIMINAIRE INTERSYNDICALE A LA REUNION STATUT DPIP DU 8 JUILLET 2022

Monsieur le Directeur de l'administration pénitentiaire,

Aujourd'hui s'ouvre cette réunion parallèlement à l'explosion d'une profonde colère chez nos collègues DPIP. Plus de 300 DPIP viennent de nous saisir officiellement en qualité d'organisations syndicales représentatives par le biais d'un courrier afin que des comptes leurs soient rendus sur l'absence d'avancée significative pour le corps des DPIP.

Cette 4ème réunion de l'année 2022 sur la réforme indemnitaire et statutaire des DPIP s'inscrit dans un processus qui est engagé depuis plusieurs années.

Depuis l'annonce de la DGAFP qui se refuse à considérer le corps des DPIP comme pouvant relever du A+, nous percevons à ce jour peu d'avancées

L'attente de nos collègues DPIP ne peut plus se prolonger. Le statut des DPIP est indigent, constat que nous partageons depuis des années. La fuite des talents est confirmée par les données que vos services nous ont transmis (les détachements sortants ont triplés entre 2017 et 2021). Ces personnels sont objectivement marqué-es par ce que les économistes appellent une stagflation.

Au sein du corps des DPIP, la désespérance côtoie la colère.

De nombreux-ses professionnel-les font état d'un profond désarroi. Face à un statut particulièrement bloquant, avec des perspectives de carrières très limitées les DPIP se confrontent à des missions en constante augmentation et à des responsabilités qui s'accroissent, sans contrepartie. Les perspectives d'ailleurs plus valorisants attirent de plus en plus

Certes des discussions sont en cours, mais l'absence de résultat concret use. L'administration nous présente inlassablement les mêmes documents, sans tenir compte de nos contrepropositions et sans faire évoluer les siennes. Des pistes sont évoquées afin de faciliter l'accès aux fonctions de DFSPIP et une volonté est affichée d'affirmer un taux de pro/pro à 10 % mais rien n'est acté concrètement...



Les réunions s'enchaînent, mais l'administration ne semble pas tenir compte de l'analyse que lui renvoie l'intersyndicale des organisations syndicales représentatives des DPIP. Preuve en est les documents de travail communiqués pour la réunion de ce jour qui se limitent aux données demandées par l'intersyndicale sur la constitution du corps.

Qu'en est-il d'une proposition indemnitaire et indiciaire tenant compte des observations que nous vous avons faites ?

Les organisations syndicales représentatives des DPIP ont démontré leur volonté de travailler de concert avec l'administration jusque-là. Mais les déclarations d'intention ne suffisent plus. Votre présence aujourd'hui, M. le directeur, se veut sans doute un signal fort, confirmant vos discours en d'autres instances sur le fait que la rénovation du statut des DPIP est une priorité. Notre intersyndicale vous alerte sur le fait qu'il faut aller aujourd'hui au-delà des déclarations d'intention.

Nous nous présentons aujourd'hui, encore une fois, devant vous afin d'œuvrer à l'avenir de notre corps, afin d'œuvrer à l'avenir de nos services.

Nous vous demandons donc, quelles propositions concrètes et conséquentes avez-vous aujourd'hui à nous présenter sur l'indemnitaire, sur l'indiciaire et le statutaire pour le corps des DPIP et par là même, pour notre filière ?